

Année universitaire : 2020-2021

Composante : Centre universitaire d'études françaises (CUEF)

Fiche validée : Oui

Statut de la formation : Ouverte en renouvellement AVEC modification du RDE ou des MCC

Formation

Intitulé de la formation : Diplôme supérieur d'aptitude à l'enseignement du français langue étrangère

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 13/10/2020

Date de passage en CFVU : 14/11/2019

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Mme Aliette LAUGINIE

Régime : Formation initiale;Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	19	
Formation continue	3	
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) :

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Dépôt de la demande au RNCP pour la 1^{ère} fois :

Dépôt du renouvellement RNCP :

Renouvellement avec modification :

Date dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Objectifs :

- Se former à la méthodologie de l'enseignement-apprentissage du FLE
- Acquérir des connaissances spécifiques en Sciences du langage
- Perfectionner la langue parlée et écrite

Compétences visées :

- Conception et gestion d'un cursus de formation en FLE
- Capacités langagières écrites et orales en réception, production et interaction

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Public concerné : Etudiants français et internationaux

2.2 Conditions d'admission

Dossier de candidature : CV et lettre de motivation.

Baccalauréat ou équivalent.

Diplôme DELF B2 ou DUEF B2 (acquis à 80%) pour les étudiants internationaux.

Disposer d'un visa long séjour (pour les étudiants internationaux)

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : janvier - mai

Durée de la formation : 1 semestre

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : 255 heures de formation (dont 16 heures d'observation de classe)

Nombre d'ECTS : 0

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

MCCC DSA_2020-2021_vSphinx_20201009.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

- Les UE se compensent.
- Il faut obtenir au moins 200 points sur un maximum de 400 pour valider le DSA.
- Pour les cours communs aux DUEF, l'examen intermédiaire compte pour 30% de la note finale et l'examen final pour 70%, si favorable à l'étudiant. Sinon, la note d'examen terminal compte pour 100% de la note finale.
- 16h d'observation et prise en charge d'activités d'enseignement suivies de 2h de tutorat pédagogique, donnant lieu à la rédaction d'un rapport (devant être rendu avant les vacances de printemps).

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le DSA dispose de cours mutualisés avec le DUEF (CUEF). Les cours concernés sont les suivants :

Lexique et langue française

Techniques d'expression écrite et orale

Littérature française contemporaine

1 option *Civilisation française* au choix : histoire du cinéma français / histoire de la France contemporaine / monde des affaires et environnement économique

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

La présence est obligatoire

Toute absence doit être justifiée (justificatif médical ou administratif). Le justificatif doit être présenté au service scolarité dans un délai de cinq jours après le retour. Au-delà de ce délai l'absence sera considérée comme non justifiée.

Au-delà de 25% d'absence sur l'ensemble des cours, l'étudiant ne peut pas se présenter à l'examen et ne reçoit pas de diplôme

Absences aux examens :

- Un rattrapage est organisé sur demande et présentation d'un justificatif administratif ou médical. Le rattrapage est organisé dans un délai d'un mois maximum après la date de l'examen.
- En cas d'absence aux examens, sans justificatif, l'étudiant aura la note zéro
- La présence est obligatoire aux examens intermédiaires comme aux examens finaux pour l'obtention du diplôme

III. Résultats

Article 5 : Jury

Fin mai.

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Il faut obtenir au moins 200 points sur un maximum de 400 pour obtenir le DSA.

Article 7 : Redoublement

Le redoublement est autorisé sans conservation des notes obtenues.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 1950 € + 20 euros de frais dossier (depuis janvier 2020)

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 1950 €

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Equivalence du DU FLE de l'UGA